

Le 9 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 9 juin 2025, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Le conseiller François Rousseau est absent.

9 personnes sont présentes.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2025-06-83**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2025
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2025-02
9. Entente intermunicipale relative à la création de la régie énergie renouvelable Centre-du-Québec
10. Autorisation de paiement no 3 – construction d'une nouvelle caserne de pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs
11. Autorisation de paiement no 4 – construction d'une nouvelle caserne de pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs
12. Embauche d'une greffière-trésorière adjointe
13. Nomination d'un Lieutenant au Service Incendie de la Municipalité
14. Résolution d'appui pour l'implantation d'une haie de cèdre à la Maison de jeunes L'Eau-Vent
15. Octroi de contrat pour le déplacement d'une borne sèche et fabrication d'une dalle de béton
16. Demande de don – stage humanitaire école secondaire La Découverte
17. Embauche du personnel pour le camp de jour – saison 2024
18. Période de questions

19. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2025
2025-06-84

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, tel que rédigé.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

6. Adoption des comptes payés et à payer
2025-06-85

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE la greffière trésorière adjointe certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 313 707,05 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver les dépenses suivantes :
 - La liste des salaires du 4 au 31 mai 2025 totalisant 134 282 \$;
 - La liste des comptes à payer par chèque au 31 mai 2025 totalisant 1479,69 \$;
 - La liste des prélèvements bancaires au 31 mai 2025 totalisant 13 842,17 \$ \$;
 - La liste des comptes à payés par paiement directs en date du 31 mai 2025 au montant de 144 352,64 \$.
 - La liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 mai 2025 totalisant 19 750,55 \$;
- D'en autoriser le paiement par la greffière trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2025-06-86

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	MONTANT	RAISON
Catherine Basque	1 357.35 \$	St-Léo en famille (Fête des voisins - DÉJÀ REMBOURSÉ)
Marie-Josée Rivard	118.75 \$	St-Léo en famille (Fête des voisins - DÉJÀ REMBOURSÉ)
Club Entrepôt	60.14 \$	St-Léo en famille (Fête des voisins - PORTÉ AU COMPTE)
Vivaco	1 147.00 \$	Loisirs (Matériaux pour les bars)
D'Angers musique inc.	4 548.25 \$	Fête Nationale (Groupe de musique 2/2)
Les Drumm éthiques de Québec	1 500.00 \$	Fête Nationale (Fanfare - défilé)
Duo Énergie Graphique	982.75 \$	Camp de jour (Chandail enfants - DÉJÀ PAYÉ)
Duo Énergie Graphique	1 348.32 \$	Camp de jour (Chandail animateur - DÉJÀ PAYÉ)
Le Garde Manger	4 409.21 \$	Fête Nationale (Alcool)
Location Yvalain	101.07 \$	Couteaux pour tracteur pour tonte golf
Ludolettre	3 000.00 \$	Loisirs (Don Organisme)
Maison des jeunes	3 000.00 \$	Loisirs (Don Organisme)
Productions Nœud Papillon	1 130.20 \$	Fête Nationale (Animation défilé et animation zone enfant)
Spec-Tech	10 000.00 \$	Fête Nationale (Sono/éclairage et feux paiement 2/2)
Visa	2 200.65 \$	Fête Nationale (Alcool)
Visa	121.00 \$	Fête Nationale (60,50\$) St-Léo en famille(La tablée : 60,50\$)
Visa	60.56 \$	St-Léo en famille (Fête des voisins - Permis d'alcool)
Total dépenses	35 085.25 \$	

Adoptée

8. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2025-02

Il est, par la présente, donné avis de motion par le conseiller Jean Allard qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement numéro 2025-02 relatif à l'accès à la voie publique, le remplissage des fossés et les travaux de drainage.

Il est, par la présente, déposé par le conseiller Jean Allard, le projet de règlement numéro 2025-02 relatif à l'accès à la voie publique, le remplissage des fossés et les travaux de drainage.

9. Entente intermunicipale relative à la création de la régie énergie renouvelable Centre-du-Québec
2025-06-87

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite investir et participer à la réalisation et l'exploitation d'un ou de plusieurs projets destinés à produire de l'électricité renouvelable ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 17.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et exercer toute activité de stockage qui est accessoire à ses activités de production ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 569 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité désire conclure avec les autres membres une entente intermunicipale afin de créer la régie énergie renouvelable Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire signer cette entente intermunicipale relative à la création de la Régie énergie renouvelable Centre-du-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Carignan et unanimement résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston autorise la conclusion d'une entente relative à la création de la Régie énergie renouvelable Centre-du-Québec avec les municipalités suivantes : Aston-Jonction, Baie-du-Febvre, Grand-Saint-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Village de Saint-Célestin, Pierreville, Saint-Elphège, Sainte-Eulalie et Saint-François-du-Lac. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

Le maire, M. Laurent Marcotte et la directrice générale, Madame Galina Papantcheva sont autorisés à signer ladite entente.

Adoptée

10. Autorisation de paiement no 3 – construction d'une nouvelle caserne de pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs **2025-06-88**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entrepris la construction d'une nouvelle caserne des pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs;

CONSIDÉRANT la facture de Pépin et Fortin Construction pour le paiement numéro 3 au montant de 477 168,73 \$, taxes incluses et incluant une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au paiement de ladite facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Doucet et unanimement résolu de procéder au paiement numéro 3 au montant de 477 168,73 \$, taxes incluses.

Adoptée

11. Autorisation de paiement no 4 – construction d'une nouvelle caserne de pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs **2025-06-89**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entrepris la construction d'une nouvelle caserne des pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs;

CONSIDÉRANT la facture de Pépin et Fortin Construction pour le paiement numéro 4 au montant de 1 122 413,36 \$, taxes incluses et incluant une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au paiement de ladite facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie René et unanimement résolu de procéder au paiement numéro 4 au montant de 1 122 413,36 \$, taxes incluses.

Adoptée

**12. Embauche d'une greffière-trésorière adjointe
2025-06-90**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a identifié le besoin d'un(e) greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e) afin d'assurer la bonne gestion administrative et financière de ses activités;

CONSIDÉRANT que le poste de greffier(ère)-trésorier(ère) est essentiel pour assurer la conformité légale et réglementaire des opérations de la municipalité, ainsi que pour garantir la transparence et l'intégrité des finances municipales;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection des ressources humaines a procédé à l'analyse des candidatures reçues et a mené des entrevues conformément aux critères établis dans l'appel de candidatures;

CONSIDÉRANT que la candidate retenue, Madame Pascale Lamoureux, possède les qualifications, l'expérience et les compétences nécessaires pour occuper le poste de greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Labarre et unanimement résolu :

- Que Madame Pascale Lamoureux soit embauchée, au poste de greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, à compter du 10 juin 2025;
- Que le salaire et les conditions de travail seront conformes à la demande de Madame Lamoureux, ainsi qu'aux normes établies par la municipalité et aux politiques en vigueur, et seront détaillés dans le contrat de travail;
- Qu'une période de probation de 6 mois est établie, soit du 10 juin 2025 au 10 décembre 2025;
- Que le maire, Monsieur Laurent Marcotte, ainsi que la directrice générale, Madame Galina Papantcheva, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette embauche.

Adoptée

13. Nomination d'un Lieutenant au Service Incendie de la Municipalité

2025-06-91

CONSIDÉRANT que le service incendie de la municipalité a besoin d'un lieutenant agissant à titre d'officier en charge à la caserne de Grand-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT que le poste de lieutenant au sein du service incendie est essentiel pour garantir la sécurité des citoyens et la bonne gestion des interventions;

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric Breton, a démontré les compétences nécessaires, pour ladite nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Doucet et unanimement résolu de nommer Monsieur Éric Breton au poste de lieutenant en charge de la caserne de Grand-Saint-Esprit.

Adoptée

14. Résolution d'appui pour l'implantation d'une haie de cèdre à la Maison de jeunes L'Eau-Vent
2025-06-92

CONSIDÉRANT que la Maison de jeunes joue un rôle essentiel dans le développement et l'épanouissement des jeunes de notre communauté;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une haie de cèdre permettra non seulement d'améliorer l'esthétique des lieux, mais aussi de favoriser un environnement propice à la sécurité et à l'intimité des activités offertes;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans une démarche de développement durable et de sensibilisation à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes a soumis une demande d'aide financière pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives locales qui contribuent au bien-être des jeunes et à la qualité de vie de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Carignan et unanimement résolu :

- Que le conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston accepte que la Maison de jeunes L'Eau-Vent présente une demande de financement dans le cadre de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités pour la plantation d'une haie de cèdre, en partenariat avec la Municipalité;
- Que le conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston comprend également que la contribution pour la durée de vie de l'initiative Croissance de la canopée de la Fédération des collectivités canadiennes ne dépassera pas cinq mille dollars pour ladite plantation, y compris une contribution maximale de cinq mille dollars pour les coûts des activités d'infrastructure, et que si ce projet est approuvé, il sera pris en compte dans cette limite.

Adoptée

15. Octroi de contrat pour le déplacement d'une borne sèche et fabrication d'une dalle de béton
2025-06-93

CONSIDÉRANT la nécessité de déplacer la borne sèche située dans le parc de l'Avenir du 9^e rang;

CONSIDÉRANT la soumission de Les Entreprises Delorme au montant de 10 661,62 \$, taxes incluses, dont les travaux consistent :

- Déplacement de borne sèche de 3 mètres et installation d'une vanne de 150 mm;
- Dégagement de la borne sèche existante et couper la conduite existante;
- Transport et installation pour assise et enrobage;
- Transport et installation de concassé;
- Assise et enrobage du branchement en 20 mg compacté;
- Remblai avec le matériel d'excavation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Allard et unanimement résolu de mandater Les Entreprises Delorme pour le déplacement de ladite borne au montant de 10 661,62 \$, taxes incluses.

Adoptée

16. Demande de don – stage humanitaire école secondaire La Découverte
2025-06-94

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de dons dans le cadre d'une campagne de financement pour un stage international;

CONSIDÉRANT que 11 élèves de l'école secondaire La Découverte, dont 4 léonardaises, feront un stage d'immersion de deux semaines au Costa Rica en février 2026;

CONSIDÉRANT que ce stage est organisé en collaboration avec l'organisme Alternative de Vis/Éveil Social (AVES);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil encouragent ce projet qui sera très formateur et enrichissant pour les participantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de remettre 100 \$ à titre de don à l'Alternative de Vie/Éveil Social (AVES) afin d'aider à la campagne de financement dudit projet.

Adoptée

17. Embauche du personnel pour le camp de jour – saison 2024
2024-06-95

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit embaucher du personnel pour son camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'embaucher, les personnes suivantes, pour le camp de jour 2025, à savoir :

Émeraude Coallier	Animateur temps plein
Oceanne-Alexa Basque	Animateur temps plein
Julia Morin	Animateur temps plein
Julia Langlois	Aide-animateur temps plein (15 ans)
Lyvia Langlois	Animateur temps plein
Élie Rose Forest	Aide-animateur temps plein (15 ans)
Maïté Kenline	Aide-animateur temps plein (15 ans)
Charlie René	Chef de camp
Ariane Morin	Coordonnatrice au camp de jour
Logan Basque	Aide-animateur temps plein (15 ans)
Thomas LeBeau	Animateur temps plein
Shany Laquerre	Animateur temps plein
Anaïs Lévesque	Aide-animateur temps plein (15 ans)
Allyson Beauchamps	Aide-animateur volant (15 ans)
Charline Morin	Aide-animateur volant (15 ans)

Adoptée

18. Période de questions

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

19. Levée de l'assemblée 2025-06-96

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à XX h XX.

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale